



Numéro de dossier

2023-017

Date

2023-05-19

Volume	Chapitre	Sujet	Document
01	01	40	10

Sujet

Politique de déplacement des usagers

Cette circulaire remplace celle du 8 juin 2021 (2021-014) codifiée 01.01.40.10.

Expéditeur(s)

La sous-ministre du ministère de la Santé et des Services Sociaux,

Destinataire(s)

Les présidentes-directrices générales et présidents-directeurs généraux des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que les directrices générales et directeurs généraux des établissements non fusionnés

Cette circulaire s'adresse également, en adaptant les destinataires :

- au Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ)
- à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSS du Nunavik)
- au Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James (CCSSSBJ)

Objet

La présente circulaire informe les établissements du réseau de la santé et des services sociaux des modifications apportées à la Politique de déplacement des usagers (PDU), soit :

- L'indexation automatique des indemnités selon l'Indice des prix à la consommation, et ce dès la publication de la circulaire.
- L'inclusion des activités de paramédecine de régulation et le recours au transport alternatif dans la PDU afin de réduire la pression sur les services ambulanciers et hospitaliers.
- La possibilité pour les établissements de formuler des demandes budgétaires afin de soutenir la bonification du transport alternatif.

La PDU est jointe à la présente circulaire.

Annexes

Cette politique comprend également les documents (annexes) suivants :

Annexe 1

Particularités s'appliquant au déplacement intraétablissement et interétablissement des usagers

Annexe 2

Particularités s'appliquant au déplacement des usagers de 65 ans et plus et aux usagers en soins de fin de vie

Annexe 3

Particularités s'appliquant aux usagers devant recevoir, à la demande de leur médecin et de façon élective, des soins et des services non disponibles dans leur région

Annexe 4

Particularités s'appliquant aux usagers autochtones

Annexe 5

Définitions

Suivi

Pour toute question ou pour toute information concernant cette circulaire, nous vous invitons à communiquer avec la Direction des services préhospitaliers d'urgence à l'adresse communications.spu@msss.gouv.qc.ca.

La sous-ministre du
ministère de la Santé et des
Services Sociaux,

Original signé par

Pierre-Albert Coubat pour
Dominique Savoie

Direction(s) ou service(s) ressource(s)

Nom	Coordonnée(s)
Direction des services préhospitaliers d'urgence	communications.spu@msss.gouv.qc.ca

Annexe(s) et pièce(s) jointe(s) à la circulaire

Nom du document	Date
Politique de déplacement des usagers (2023-05-19).pdf	2023-05-19
Annexe 1 (2023-05-19).pdf	2023-05-19
Annexe 2 (2023-05-19).pdf	2023-05-19
Annexe 3 (2023-05-19).pdf	2023-05-19

Nom du document	Date
Annexe 4 (2023-05-19).pdf	2023-05-19
Annexe 5 (2023-05-19).pdf	2023-05-19